

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2018

Le onze janvier deux mille dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON, Maire.

---

Etaient présents : M. LOIZON, M. MATIAS, Mme BLENET, M. CORNEAU, M. BOURRY, Mme DUPOISSON, Mme COGNEAU, M. JUZEAU, M. OUVRARD, M. PIEDOUE, M. TESSIER, M. ABELS, Mme FROIN, M. PINARD.

Absent : Mme CAILLER qui donne pouvoir à Mme FROIN, Mme HELIOU qui donne pouvoir à Mme BLENET, Mme FORGET, Mme MUSART, Mme SEGRETAIN excusées

---

Madame Séverine BLENET a été élue secrétaire.

---

### I – FINANCES COMMUNALES

- Restes à réaliser 2017

Après avoir pris connaissance des dépenses et recettes d'investissement de l'année 2017, le conseil municipal, à l'unanimité, arrête l'état des restes à réaliser à reporter au budget 2018.

ARTICLE PROGRAMME	NATURE DE LA DEPENSE	MONTANT BUDGETE	DEPENSES	NATURE DES ENGAGEMENTS	RESTES A REALISER	CREDITS ANNULES
2051	Subvention logements locatifs	17 500.00		Logements Val Touraine Habitat	17 500.00	
2111	Acquisition de terrains	12 910.00	11 229.73	Achat terrain VIAU		1680.27
2158	Matériel de voirie	31 200.00	30 881.98	Acquisition micro tracteur, mobilier urbain, signalisation		318.02
2183-2184	Matériel bâtiments et mobilier	21 700.00	15 960.26	Matériel informatique mairie et école		5739.74
2135 51	Travaux bâtiments	12 523.85	13 298.05	Services techniques		774.20
21318 51	Travaux bâtiments	290 600.00	281 699.30	Réhabilitation salle Tilleuls	8 900.00	
2151 - 52	Travaux voirie communale	60 857.05	37 081.80	Travaux voirie rurale Bornes incendie	23 775.00	

2128 - 53	Travaux aménagement bourg	6748.62	6080.32	Travaux ADAP et PAVE		668.30
21533 - 54	Eclairage public	16 399.40	16210.11	Programme éclairage public		189.29
2313 - 65	Travaux groupe scolaire	40 026.30	37 642.41	Travaux dortoir et ALSH, couverture cantine		2383.89

## **RECETTES**

ARTICLE PROGRAMME	NATURE DE LA RECETTE	PREVU	ENCAISSE	OPERATION	RESTES A REALISER
1341 - 51	Subvention Etat DETR	71 400.00	25 650.00	Solde salle des Tilleuls	35 950.00
1322 - 51	Subvention Région	5 000.00		Salle des Tilleuls.	5 000.00

- Autorisation mandatement dépenses d'investissement

Monsieur le Maire rappelle que dans l'attente du vote du budget 2018, le Conseil Municipal, peut par délibération, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Considérant que le budget 2018 ne sera pas voté avant le mois de mars, et que le montant budgétisé pour les dépenses d'investissement de l'année 2017 est de 445 660 € hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le paiement de factures d'investissement à hauteur de 111 415 €, représentant 25% du budget d'investissement voté en 2017 :

CHAPITRE	BP 2017	25%
20	39 200	9 800
21	406 460	101 615
23	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>445 660</b>	<b>111 415</b>

## **II – PERSONNEL COMMUNAL**

- Effectifs 2018

Monsieur le Maire présente les effectifs du personnel communal arrêtés au 1<sup>er</sup> janvier 2018, qu'ils soient titulaires de leur poste ou en contrat à durée déterminée :

GRADE	Catégorie	Temps de travail	Nb de poste	MISSIONS	Pourvu Non Pourvu	Statut	Durée hebdo
<b>Secteur administratif</b>							
Attaché territorial	A	TC	1	Directrice des services	P	T	35
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	TC	1	Coordination du service administratif-urbanisme-secrétariat général	P	T	35
Adjoint administratif	C	TC	1	Accueil - secrétariat	congé longue durée	T	35
Adjoint administratif	C	TC	1	Remplacement Accueil - secrétariat	P	CDD	35
Adjoint administratif	C	NC	1	Comptabilité - secrétariat	P	T	17,5
Adjoint administratif	C	NC	1	Agence postale - entretien	P	T	23
<b>Secteur technique</b>							
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	TC	1	Coordination des services techniques-Espaces verts et voirie	P	T	35
Adjoint Technique	C	TC	1	entretien voirie	P	T	35
Adjoint Technique	C	TC	1	Espaces verts	P	S	35
Adjoint Technique	C	TC	1	Bâtiments et voirie	P	S	35
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TC	2	Entretien locaux et surveillance	P	T	35
Adjoint technique	C	NC	1	Surveillance et entretien	P	CDD	9,4
Adjoint technique	C	TC	1	Remplacement Services Techniques	NP	CDD	
<b>Secteur scolaire</b>							
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	TC	1	ATSEM, garderie, surveillance	P	T	35
Agent spécialisé principal de 1ère classe écoles maternelles	C	NC	1	ATSEM, garderie, surveillance	P	T	31,5
Adjoint d'animation	C	NC	1	ATSEM, garderie, surveillance	P	T	29
Adjoint d'animation	C	NC	1	Garderie, surveillance, entretien	P	CDD	19,54
Adjoint d'animation	C	NC	1	Garderie, entretien	P	CDD	8
Adjoint d'animation	C	NC	1	Remplacement surveillance, garderie	NP	CDD	

- Remplacement poste accueil

Monsieur le maire rappelle que Marie ROUCHER, agent d'accueil à la mairie, en remplacement de l'agent titulaire du poste depuis près de 2 ans, a fait part de sa décision de ne pas renouveler son contrat à durée déterminée qui arrive à échéance le 28 février 2018.

Suite à un appel à candidatures, Coline LAURIN qui effectuait un remplacement à la mairie de CHEILLE et dont le contrat se termine le 31 janvier, vient d'être recrutée. Elle prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> février et débutera par un mois de formation avec Marie ROUCHER .

### **III – GROUPEMENT DE COMMANDE TRAVAUX D’ENTRETIEN ET DE FOURNITURES DE VOIRIE AVEC CCTVI**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Val de l’Indre et celle du Pays d’Azay-le-Rideau avaient lancé un marché de voirie à bons de commandes pour leur compte et pour celui des communes qui le souhaitaient. Ces 2 marchés se terminent en février 2018.

Vu l’article 28 de l’Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics qui prévoit la possibilité de créer un groupement de commandes conduisant – au terme d’une consultation unique – au choix d’un titulaire unique ;

Considérant :

- l’intérêt économique pour la Communauté de communes Touraine Vallée de l’Indre et ses communes membres de procéder à une consultation commune pour procéder à des travaux d’entretien de voirie et acquérir des fournitures de voirie, et la nécessité de passer un marché annuel à bons de commande reconductible trois fois afin d’assurer la réalisation de ces différentes prestations ;
- que l’article 28 de l’Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics prévoit la possibilité de créer un groupement de commandes conduisant – au terme d’une consultation unique – au choix d’un titulaire unique ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide :

- D’autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Communauté de Communes Touraine Vallée de l’Indre, la convention constitutive d’un groupement de commandes pour des travaux d’entretien de voirie et pour acquérir des fournitures de voirie sur le territoire communautaire
- De désigner pour siéger à la commission d’appel d’offres du groupement de commandes :

Représentant titulaire	Sébastien CORNEAU
Représentant suppléant	Alain MATIAS

### **IV – VALIDATION DES CHEMINS EQUESTRES ET INSCRIPTION AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEES**

Le schéma de développement du Tourisme équestre du Pays du Chinonais élaboré en 2014 et 2015 prévoit la réalisation d’itinéraires traversant la Communauté de Communes Touraine Vallée de l’Indre.

Le Communauté de communes souhaite ainsi engager la réalisation de 2 boucles sur son territoire :

- La boucle des Châteaux, boucle de 125 km traversant les communautés de communes Touraine Vallée de l’Indre, Chinon Vienne Loire et Touraine Val de Vienne.
- La boucle « Azay-le-Rideau », boucle de 20 km autour d’Azay-le-Rideau, Saché et Villaines-les-Rochers.

Le tracé de ces boucles s'appuie sur des chemins déjà inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR), mais peut également emprunter des chemins ou des portions de chemins non-inscrits.

Le Conseil Municipal est ainsi invité à approuver les tracés envisagés et à délibérer en faveur de l'inscription des chemins ruraux n° 5-6-7-8-9-23-28-31-33-34-42-58 et 70 au PDIPR.

Vu la loi du 22 juillet 1983 et notamment ses articles 56 et 57,

Vu le Code du Sport, et notamment son article L.311-3,

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays d'Azay-le-Rideau en date du 15 décembre 2016, approuvant le projet de réalisation des boucles équestres dites « Boucles des Châteaux » et « Boucle d'Azay-le-Rideau »,

Considérant :

- le reclassement du CR n° 5 en VC n° 350,
- le reclassement du CR n° 58 en VC n° 358,
- que le CR n° 42 fait partie de la voirie d'Artannes-sur-Indre et non de Thilouze,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le passage des boucles équestres projetées par la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre sur les chemins ruraux de la commune,
- Accepte l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) des chemins suivants n° 6-7-8-9-23-28-31-33-34 et 70, suivant la carte ci-jointe, et autorise M. le Maire à solliciter la mise à jour des Chemins Ruraux auprès du Conseil Départemental
- S'engage :
  - À ne pas les aliéner (en cas de nécessité absolue, par exemple à l'occasion d'opérations foncières ou de remembrement, le Conseil Municipal proposera au Conseil Départemental un itinéraire public de substitution, de caractéristiques analogues, rétablissant la continuité du parcours).
  - À leur conserver leur caractère public et ouvert.
  - À accepter le balisage conforme aux normes de l'activité concernée par les itinéraires.
  - À assurer l'entretien courant de ces chemins.

## **V – AVIS SUR PROJET DE DIVISION D'UN TERRAIN CONSTRUCTIBLE**

Monsieur le Maire présente le projet de division d'une parcelle de terrain située rue Saint-Michel, propriété de la famille FORGET. Ce terrain est classé en zone urbaine UB du PLU.

La division a fait l'objet d'un certificat d'urbanisme délivré pour la création de deux terrains à bâtir d'une superficie de plus de 1000 m<sup>2</sup> chacun.

Considérant la situation géographique de ces deux terrains, leur accès est envisagé par la rue Saint-Roch (lotissement de la Bruère).

Les propriétaires et le géomètre en charge de l'opération ont sollicité la commune pour autoriser la création de cet accès qui nécessiterait de traverser l'espace vert et le réseau busé des eaux pluviales existants sur le domaine public.

Une commission s'est rendue sur place pour étudier les possibilités d'aménagement et, après examen de la configuration des lieux, a fait les constatations suivantes :

- Les deux parcelles créées sont situées entre des terrains du lotissement, ce qui justifierait l'accès de ce côté avec une logique d'urbanisation ;
- Un grand espace vert, créé lors de l'aménagement du lotissement, sur lequel ont été plantés des arbres et arbustes, longe la totalité des parcelles de M. FORGET ;
- Présence d'un réseau busé, diamètre 400, d'écoulement des eaux pluviales qui traverse le lotissement jusqu'au bassin de rétention pour l'évacuation des champs situés en amont ;
- Existence d'un fossé qui traverse le bas de la parcelle de M. FORGET, en bordure du lotissement, et sert surtout pour recueillir les eaux pluviales de son terrain ;
- Présence dans ce fossé d'une voute en pierre qui semble assez ancienne et qui pourrait être conservée ;

La commission propose d'accepter l'accès aux parcelles à urbaniser par le lotissement de la Bruère, selon les conditions indiquées ci-après :

- Autoriser une seule entrée d'une largeur de 5m, commune aux deux parcelles, située selon les indications notées sur le plan joint au dossier,
- Cette entrée devra être réalisée avec une voirie lourde et un revêtement en enrobé, être équipée de bordures de trottoirs le long de la rue, ce qui garantira la continuité du fil d'eau. Elle ne devra pas gêner la circulation sur le trottoir transversal.
- Le passage surbaissé et coloré pour le cheminement des piétons devra être maintenu
- Un busage de diamètre 400 devra être posé au niveau de l'existant afin de ne pas perturber le réseau des eaux pluviales
- Les maisons devront être implantées dans l'alignement de celles situées de part et d'autre, afin de limiter le risque d'inondation
- Le fossé existant, utile en cas de crue, pourra être maintenu ainsi que la voute de pierre du fait de son aspect patrimonial,
- L'espace vert du lotissement devra être remis en état à la fin des travaux.
- Les branchements sur les réseaux électrique, eau potable, télécommunication et assainissement depuis la route, devront être réalisés dans les règles de l'art, en relation et avec l'accord des concessionnaires de ces réseaux.

La commission propose également que :

- L'ensemble des dépenses nécessaires pour les aménagements et travaux de raccordements aux réseaux existants, soit à la charge du demandeur,
- Les travaux soient réalisés par un maître d'œuvre et que la commune soit associée aux réunions de chantier
- Ces travaux soient réalisés avant l'urbanisation des parcelles
- La commune pourrait faire l'acquisition, à l'euro symbolique, d'une bande de terrain de 3 mètres de large sur toute la traversée des parcelles, afin d'inclure le fossé existant dans le domaine public.
- Une clôture séparative devra alors être édifiée entre les terrains et l'espace communal

Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré la famille FORGET pour leur proposer ces conditions, qu'ils ont acceptées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte d'autoriser la famille FORGET à créer un accès par la rue Saint Roch, à leurs deux parcelles de terrains à urbaniser, en passant par l'espace vert du lotissement de la Bruère.

- Valide l'ensemble des conditions proposées par la commission municipale, qui feront l'objet d'une convention entre les deux parties ;
- L'ensemble des dépenses afférant à cette opération sera financé par la famille FORGET, y compris les frais de géomètre et d'acte notarié pour la cession à la commune de la bande de terrain sur laquelle se trouve un fossé.

## VI – QUESTIONS DIVERSES

- Vote d'une subvention exceptionnelle pour l'association Lire à Thilouze

Monsieur le Maire expose que la présidente de l'association de la bibliothèque, « Lire à Thilouze » a dû, en urgence, faire l'acquisition d'un anti-virus pour l'ordinateur de la bibliothèque.

Du fait de cet achat sur internet, elle a dû régler la dépense avec sa propre carte bancaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter une subvention exceptionnelle de 115 € à l'association, pour le financement de cette dépense.

- Bulletin municipal

La préparation de la rétrospective de l'année 2017 se termine ; il manque encore quelques photos.

Des idées sont proposées pour la couverture, et notamment de faire un zoom sur la réhabilitation de la salle des Tilleuls et sur la cérémonie du 11 novembre (livret de Dany Bourry, implication de l'école).

- Vœux à la population

La cérémonie aura lieu, demain vendredi 12 janvier à 19h00, salle des Tilleuls.

Monsieur le Maire présentera ses vœux sur la scène et des rangs de chaises (les nouvelles) seront disposés devant. La médaille d'honneur du travail, échelon argent, sera remise à Véronique RETIF, ATSEM, en fin de cérémonie.

- Autres informations

Un logement locatif Val Touraine Habitat, type 4 avec étage, sera libre le 6 mars; la commune peut proposer trois candidatures.

Le Club Loisirs et Amitiés tiendra son assemblée générale le mardi 16 janvier. Cette association recherche des membres pour constituer un nouveau bureau ainsi qu'une personne pour assurer la fonction de président. Monsieur le Maire lancera un appel lors de ses vœux.

- Autres questions

Alain MATIAS rapporte que la population commence à recevoir un courrier d'ENEDIS pour les informer de la mise en place des compteurs Linky.

Dominique DUPOISSON demande s'il est possible de mettre un panneau devant les bornes de recharge des véhicules électriques pour éviter que des véhicules restent stationnés sur les emplacements. La recharge d'un véhicule dure environ deux heures.

Elle demande si une commission générale pourrait avoir pour objet l'aménagement de l'espace situé derrière l'église. Un dossier a été déposé auprès de la communauté de communes pour inscrire ce projet en vue de bénéficier d'une éventuelle subvention dans le cadre du développement touristique.

Un équipement de chauffage a été commandé pour les toilettes de la salle des Tilleuls ainsi qu'une prise 380. Les chaises ont été livrées fin décembre.

Il est rappelé l'utilité d'éditer un dépliant avec les numéros utiles, qui est joint au bulletin municipal.

Les travaux du local construit par le SIVOM rue de la Vallée du Lys doivent être terminés à la fin de ce mois. Des compresseurs y seront installés pour réduire les gaz nocifs des canalisations.

Dany BOURRY évoque des difficultés de stationnement dans le centre bourg le dimanche matin. Les places de stationnement sont souvent utilisées par les occupants des logements situés à proximité. La création de places supplémentaires derrière l'église pourrait en partie remédier à ce problème.

Il est également évoqué les actes de vandalisme fréquents, notamment à la Loge de vigne qui a subi d'importantes dégradations.

Des constructions annexes, édifiées sans autorisation au lotissement de la Croix St Charles, ont du faire l'objet de demandes de régularisation par les services de la mairie.

Tous ces problèmes démontrent la nécessité d'être attentif à la sécurité et de réfléchir à des mesures, éventuellement de la surveillance.

Les fortes pluies de ces dernières semaines ont provoqué des nids de poule sur certaines routes.

Patrice JUZEAU présente le lancement, par le SMICTOM, des opérations pour la mise en services de conteneurs à domicile ou sur des points de regroupement. Le calendrier des différentes étapes a été établi et communiqué aux communes. L'une des principales raisons de cette modification de la collecte des ordures ménagères, est les problèmes de santé du personnel liés à la manutention des sacs. L'aménagement des 18 points de regroupement prévus sur la commune va nécessiter des travaux importants, du fait du caractère argileux des terres. La dépense est évaluée à environ 300 € par point. Le SMICTOM a informé d'une aide de 100 € par emplacement, ce qui est jugé insuffisant. Un courrier en ce sens a été adressé au président du syndicat.

Carine COGNEAU fait part de l'inoccupation de certains logements de la MARPA intercommunale située à ARTANNES.

Elle a pris connaissance du courrier reçu d'un porteur de projets de logements pour personnes âgées ; aucune suite n'est donnée à ce jour.

Christophe TESSIER signale le mauvais état de la route au niveau de la Boutarderie, en raison de la construction de nouvelles habitations et des travaux d'enfouissement du réseau électrique.

Sébastien CORNEAU fait part de la mise en place, à titre expérimental pour l'instant, d'une nouvelle organisation pour l'aménagement du temps de travail des agents des services techniques, avec trois périodes de travail dans l'année. Des changements importants sont survenus dans ces services avec l'arrivée de deux agents.

Séverine BLENET expose que la journée d'activités du 20 décembre sur le thème de Noël, s'est bien déroulée, avec 30 enfants, effectif maximum prévu pour 3 animatrices.

La première séance d'activités sportives « Ludosports », mises en place par la communauté de communes, pour les jeunes de 12-14 ans, a eu lieu mercredi 10 janvier. L'animateur mis à disposition par la TVI a eu 5 participants, ce qui est bien pour une première.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire clôture la séance à 22 h 45

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 8 février 2018 à 20h00

LOIZON Eric	
MATIAS Alain	

BLENET Séverine	
CORNEAU Sébastien	
OUVRARD Daniel	
DUPOISSON Dominique	
JUZEAU Patrice	
FORGET Nicole	Excusée
BOURRY Dany	
PINARD Yannick	
CAILLER Aline	Excusée donne pouvoir à Laëtitia FROIN
PIEDOUE Eric	
TESSIER Christophe	
MUSART Valérie	Excusée
HELIOU Sabrina	Excusée donne pouvoir à Séverine BLENET
COGNEAU Carine	
FROIN Laetitia	
ABELS Grégory	
SEGRETAIN Noémie	Excusée